



MOSELLE FIBRE

Objet : Décision Modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2023

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-303</p>

Le 18 décembre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Patrick PIERRE, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Michel ROUCHON, M. Olivier SEGURA.

M. Denis BAUR donne pouvoir à M. Bernard ZENNER

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Eléonore PRZYBYLA, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Rémy SADOCCO, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU la délibération n° DCS 2023-249 du 24 janvier 2023 par laquelle le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a arrêté le budget prévisionnel 2023 du budget principal ;

VU la délibération n° DCS 2023-262 du 28 mars 2023 du Comité Syndical de MOSELLE FIBRE portant décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2023 ;

VU la délibération n° DCS 2023-289 du 9 octobre 2023 du Comité Syndical de MOSELLE FIBRE portant décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2023 ;

VU le rapport n° CSR 2023-289 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 18 décembre 2023 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

La présente Décision Modificative va permettre d'ajuster certains niveaux de crédits à la réalité des consommations.

La présente délibération présente, d'abord, l'équilibre général du projet de Décision Modificative n°3 (I), puis, les mouvements budgétaires seront précisés (II).

I) Equilibre général du projet de Décision Modificative n°3 (DM3)

Pour mémoire, la ventilation, au titre des éléments réels, du **total budget (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + DM1+ DM2)** est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 417 165,00	Excédent 2022 (R002)	16 513 831,20
Personnel (012)	750 000,00	Cotisations (74)	545 702,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	700 100,00	Redevances (75)	6 865 000,00
Intérêts de la dette (66)	240 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	167 466,80
Charges exceptionnelles (67)	172 000,00		
Total	3 279 265,00	Total	24 092 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	175 338,95	Excédent 2022 (R001)	7 539 477,25
Subventions d'investissement (204)	10 758 596,00	Financement du réseau (13)	3 570 000,00
Acquisition de matériel (21)	83 539,44	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	4 180 196,61	Trop perçu sur marché (23)	587,75
Dépôts et cautionnements versés (27)	1 000,00		
Remboursement du capital de la dette (16)	805 000,00		
Total	16 003 671,00	Total	11 110 065,00

Total Dépenses	19 282 936,00	Total Recettes	35 202 065,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le présent projet d'étape budgétaire se ventile, au titre des éléments réels, de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	- 10 000,00	Excédent 2022 (R002)	-
Personnel (012)	10 000,00	Cotisations (74)	-
Elus et subventions de fonctionnement (65)	-	Redevances (75)	-
Intérêts de la dette (66)	-	Recettes exceptionnelles (77)	-
Charges exceptionnelles (67)	-		
Provisions (68)	-		
Total	-	Total	-

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)		Excédent 2022 (R001)	-
Subventions d'investissement (204)		Financement du réseau (13)	-
Acquisition de matériel (21)	-	Emprunt (16)	
Construction du réseau (23)	-	Trop perçu sur marché (23)	-
Dépôts et cautionnements versés (27)	-		
Remboursement du capital de la dette (16)	-		
Total	-	Total	-

Total Dépenses	-	Total Recettes	-
-----------------------	---	-----------------------	---

Présentation du **Budget Total (Budget Primitif + BS + DM1 + DM2+ DM3)** :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 407 165,00	Excédent 2022 (R002)	16 513 831,20
Personnel (012)	760 000,00	Cotisations (74)	545 702,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	700 100,00	Redevances (75)	6 865 000,00
Intérêts de la dette (66)	240 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	167 466,80
Charges exceptionnelles (67)	172 000,00		
Total	3 279 265,00	Total	24 092 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	175 338,95	Excédent 2022(R001)	7 539 477,25
Subventions d'investissement (204)	10 758 596,00	Financement du réseau (13)	3 570 000,00
Acquisition de matériel (21)	83 539,44	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	4 180 196,61	Trop perçu sur marché (23)	587,75
Dépôts et cautionnements versés (27)	1 000,00		
Remboursement du capital de la dette (16)	805 000,00		
Total	16 003 671,00	Total	11 110 065,00

Total Dépenses	19 282 936,00	Total Recettes	35 202 065,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le Budget Total présente un suréquilibre à hauteur de 15 919 129 €.

II) Description des mouvements budgétaires

A) Section de fonctionnement

1) Dépenses

Les mouvements budgétaires au chapitre de dépenses à caractère général se ventilent comme suit :

L'évènement du franchissement des 100 000 abonnés sur le réseau a été estimé en DM2 à 70 K€, or les dépenses réelles s'élèvent à 57 K€. Cela permet de financer le besoin de crédits supplémentaires de 10 000 € en dépenses de personnel.

Le chapitre des dépenses de personnel doit être abondé de **10 000 €** de la meilleure prise en compte des dépenses de tickets restaurant.

Le budget est voté par nature et par chapitre, sans vote formel sur chaque chapitre. La présente délibération est accompagnée du fascicule du projet de DM3 2023 qui détaille, par chapitre et par article, les mouvements budgétaires décrits ci-dessus et les opérations d'ordres.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOpte** la Décision Modificative n°3 pour l'exercice 2023 de MOSELLE FIBRE telle que décrite dans la présente délibération ;
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 17

Adopté par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions


Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Serge WOLLJUNG